

RT 2012, DPE, ... : LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS NEUFS

Janvier 2018

La réglementation thermique 2012, RT 2012, modifie les techniques de construction en imposant un objectif de consommation énergétique des bâtiments collectifs d'habitations neufs fixé jusqu'au 31/12/2017 à 57,5 kWh/m²/an. Elle s'inscrit dans l'objectif pris par la France de réduire notre empreinte énergétique.

RT 2012, DPE, QU'EST-CE QUE TOUT CELA SIGNIFIE ?!

La RT 2012 est une norme obligatoire dans le secteur résidentiel depuis le 1^{er} janvier 2013 (demande PC), par laquelle le promoteur s'engage sur un niveau de consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment.

Quant au **Diagnostic de Performance Énergétique** (DPE), il s'agit d'un document d'information remis à l'acquéreur lors de la livraison indiquant le niveau de performance énergétique estimé du logement, matérialisé par une étiquette énergétique.

Attention ! Les surfaces, les consommations et l'objet du DPE diffèrent par rapport à la RT 2012.

	RT 2012	DPE
Objet	Immeuble	Lot (Appartement)
Surface de calcul	Shon RT	Surface habitable
Consommations Consommations exclues : ▪ électroménager ▪ informatique ; ▪ audiovisuel, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ chauffage ; ▪ refroidissement ; ▪ production d'eau chaude sanitaire ; ▪ éclairage ; ▪ auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ chauffage ; ▪ refroidissement ; ▪ production d'eau chaude sanitaire

Le seuil de 57,5 kWh/m²/an est variable selon la région climatique d'implantation de l'immeuble : la RT 2012 ne s'appliquera pas de la même manière à Lille et Marseille.

Le seuil sera ramené à 50 kWh/m²/an à compter du 1^{er} janvier 2020.

LA CONSOMMATION CONVENTIONNELLE : KEZAKO ?

La consommation conventionnelle correspond à un niveau de performance énergétique **standardisé**, c'est-à-dire calculé selon un modèle de comportement (moyennes statistiques d'occupation). Des écarts peuvent donc apparaître par rapport aux consommations réelles, du fait notamment de l'usage du bien et de l'entretien de l'immeuble.

Elle est définie de manière **globale**, c'est-à-dire que la performance énergétique à atteindre correspond à celle de **l'immeuble**. Le niveau de performance énergétique des logements pourra ainsi varier selon notamment leur situation (nord/est ou sud/ouest, dernier étage en pignon ou RDC).

Il pourra également différer de celui mentionné dans le DPE (cf. tableau).

En outre, la consommation conventionnelle prend **uniquement** en compte certaines consommations (cf. tableau).

Enfin, elle est calculée en énergie primaire.

ENERGIE PRIMAIRE / ENERGIE FINALE : QUELLES DIFFERENCES ?

L'**énergie finale** (EF) correspond à l'énergie consommée dans l'immeuble ou le logement, alors que l'**énergie primaire** (EP) intègre l'énergie nécessaire à la production de l'énergie consommée ainsi qu'à son transport jusqu'au lieu de consommation (le logement par exemple). C'est ainsi que pour pouvoir consommer 1 kWh d'électricité en énergie finale dans un logement il faut produire 2,58 kWh d'électricité en énergie primaire à la centrale EDF.

L'INFORMATION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES AUX OCCUPANTS DES LOGEMENTS

La RT 2012 impose d'informer, chaque mois, les occupants sur leurs consommations d'énergie et en particulier celles relatives au chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, le réseau prises électriques et les autres postes de consommation d'énergie (éclairage, ventilation, ...).

LES AVANTAGES DE LA RT 2012

L'amélioration de la performance énergétique des immeubles neufs permet d'apporter à ses occupants un niveau de confort élevé, grâce à un bien mieux conçu, mieux isolé. Cependant, les conditions d'usage et d'entretien de ce bien sont primordiales. Chacun, via son comportement, participe à la réduction globale de notre empreinte énergétique : depuis le constructeur dans la conception et la construction des bâtiments, jusqu'à son occupant.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

